

Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus : Lancement d'un nouvel appel à projets

Aux côtés de ses partenaires de la conférence des financeurs, le conseil départemental de Loir-et-Cher a lancé un nouvel appel à projets pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Ouvert à tous les opérateurs (Associations, Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale, Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Organismes divers) son objectif est de faciliter l'émergence et le déploiement d'actions innovantes sur l'ensemble du territoire.

Instituée par la [loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement](#) (ASV) de 2015, la [conférence des financeurs](#) regroupe l'ensemble des institutions qui participent au financement des politiques de l'autonomie. Son objectif est de développer et de promouvoir des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie favorisant le bien-être et l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans sur l'ensemble du territoire en complément des prestations légales ou réglementaires. Sa présidence est assurée par Monique Gibotteau, vice-présidente du conseil départemental chargée de la solidarité liée à l'autonomie, au handicap et aux aides à domicile. Eric Van Wassenhove, délégué départemental de l'[Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire](#) assure les fonctions de vice-président.

« La perte d'autonomie n'est pas une fatalité et peut-être combattue à tous les âges de la vie. Ces initiatives sont destinées à faciliter l'accès aux offres de prévention notamment là où elle est déficitaire (Perche, Beauce, Sologne et Vallée du Cher) aux personnes âgées de 60 ans et plus en situation de fragilité sociale et économique, ainsi qu'à créer et maintenir du lien social et soutenir la lutte contre l'isolement. L'an dernier, 103 propositions ont ainsi pu être soutenues financièrement au terme des deux sessions. » déclare Monique Gibotteau.

Les actions financées concerneront :

- des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile ;
- des personnes vivant en résidences-autonomie ;
- des personnes vivant en EHPAD ;
- les proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus.

Les projets présentés pourront prendre différentes formes (ateliers, conférences, sorties, actions intergénérationnelles ...) sans qu'aucune participation financière ne soit demandée aux bénéficiaires.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur les sites :

- www.departement41.fr
- www.carsat-cvl.fr
- www.msa-berry-touraine.fr
- www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

Dates limites pour déposer les dossiers de candidatures :

**8 mars 2024 pour la première session
1^{er} septembre 2024 pour la seconde session**